

Mardi 28 mars 2017

Chers collègues,

A l'initiative du président de la commission information-formation, M. Jean-Jacques PIERRET et du président du Syndicat départemental d'électricité, M. Christian ARIES, en partenariat avec les entreprises EDF et ECLATEC, j'ai le plaisir de vous inviter à une

## Rencontre d'information sur l'éclairage public

**Jeudi 4 mai 2017 à partir de 9h**

Au siège de l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle  
80, boulevard Foch à LAXOU

L'éclairage public est l'une des principales dépenses énergétiques des communes : il représente 20 % de l'énergie consommée, ce qui en fait le premier poste en consommation d'électricité !

2 ateliers sont proposés :

### Premier atelier, de 9h à 12h :

- **la compétence éclairage public** : Que recouvre-t-elle ? Qui dispose des pouvoirs de police ? Qui exploite le réseau ? La maintenance des installations est-elle obligatoire ? Peut-on transférer la compétence à l'intercommunalité ? Pour quoi faire l'inventaire du parc d'éclairage public ?
- **éclairer juste** : Quoi, comment et quand éclairer ? Avec quelle puissance ?
- **la Led** : Est-elle adaptée ? Quels avantages ? A quoi faut-il être attentif ?
- **la facture d'électricité** : Quels sont les leviers pour diminuer ses consommations ? Comment optimiser son abonnement et assurer un bon suivi de ses factures ?
- **le financement / conseils** : Qui peut m'accompagner dans mes investissements ?

Interviendront lors de cette réunion MM. Stéphane CUNAT, directeur du Syndicat départemental d'électricité et Hervé SCHMIDT, responsable commercial chez EDF.

**Deuxième atelier de 14h à 16h, sous la forme d'une visite de l'entreprise ECLATEC** (située 41 rue Lafayette à Maxéville) qui propose des solutions d'éclairage performantes et qui se distingue par sa capacité à innover. Cette entreprise locale spécialisée dans la fabrication et la conception des éclairages publics et extérieurs nous ouvrira ses portes pour présenter à la fois son savoir-faire et des solutions fiables, efficaces et abordables pour réduire la facture d'électricité.

**Attention** : pour des raisons d'organisation matérielle, le nombre de personnes pouvant participer à cette visite est limité à 30 personnes dans la limite de 2 représentants par commune.

**L'inscription est obligatoire.** Si vous assistez aux 2 ateliers, un buffet-repas est prévu au siège de l'entreprise ECLATEC (une participation aux frais de 10 euros par personne est exigée). Pour des raisons d'organisation matérielle, toute inscription pour le repas sans règlement et/ou après le jeudi 27 avril 2017 ne sera pas prise en compte. Je vous remercie de renvoyer votre bulletin de participation à l'aide de l'imprimé ci-inclus avant **le jeudi 27 avril 2017**, au secrétariat de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle. Pour que cette réunion soit la plus profitable possible, n'hésitez pas à indiquer les questions que vous désirez poser en complétant le formulaire joint.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, je vous prie de croire, Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente



Rose-Marie FALQUE  
Maire d'AZERAILLES